ART. 33 N° 9889

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N º 9889

présenté par Mme Taurine

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

L'alinéa 9 vise à ajouter au terme de "contrat de travail", celui de "recrutement", afin que les dispositions qui s'applique aux salariés du secteur privé puissent s'appliquer également aux agents publics. "